

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple-Un But-Une Foi

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION**



**Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale**

**COMPTES NATIONAUX RETROPOLES SUR LA PERIODE 1999-2013  
SUIVANT L'ANNEE DE BASE 2014 ET LE SCN 2008**

**Décembre 2020**

## EQUIPE DE DIRECTION

FONCTION	PRENOMS ET NOM
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN) par intérim	Mamadou Ngalgou KANE
Chef de la Division de la Comptabilité Nationale, des Synthèses et Etudes Analytiques par intérim	Malick DIOP
Chef du Bureau de la Comptabilité nationale	Adama SECK

## COMITE TECHNIQUE

PRENOMS ET NOM	FONCTION
Mamadou Ngalgou KANE	Chef de l'Unité opérationnelle du Projet de rénovation des comptes nationaux (PRCN)
Adama SECK	Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale
Manga NDIAYE	Comptable national, Coordonnateur des travaux de rétropolation
Serigne THIAM	Comptable national
Khadim SOURANG	Comptable national
Fodé DIEME	Comptable national
Hamady DIALLO	Comptable national
Malick DIOP	Comptable national

Ce travail a bénéficié des contributions de Mbaye FAYE, Coordonnateur général du PRCN et des comptables nationaux suivants : Madiaw DIBO, Abdou Aziz DIOUF, Wouddou DEME, Penda AMAR, Khoudia Laye SEYE, Kandé CISSE, Moussa DIALLO, Mambodj FALL, Ndeye LO, Adja Aby SAMBE, Seynabou SARR, Papa Mamadou NDIAYE et Mouhamadou Bassirou DIOUF.

Les Experts Ibrahima SORY (AFRISTAT) et Mohamed FRIGUI (FMI) ont également apporté leurs conseils pour la réalisation de ce travail.

## Table des matières

Liste des graphiques et des tableaux .....	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	4
II.1. Principe de la rétropolation .....	4
II.2. Les principales étapes de la rétropolation .....	5
II.2.1. Elaboration des matrices de passage .....	5
II.2.2. Reconstitution des séries de la nouvelle base dans le passé .....	6
II.2.3. Equilibrage des TRE .....	7
III. ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS .....	8
III.1. Comparaison des PIB entre les deux séries.....	8
III.2. Evolution par secteur d'activité .....	9
III.2.1. Le secteur primaire.....	9
III.2.2. Le secteur secondaire .....	11
III.2.3. Le secteur tertiaire.....	12
III.3. Les taxes nettes sur les produits.....	13
III.3. Les emplois du PIB.....	14
III.3.1. Les dépenses de consommation finale .....	15
III.3.2. La formation brute de capital fixe.....	17
III.4. Impact des changements dans la nouvelle base sur certains ratios économiques ....	17
IV. Conclusion.....	20

## Liste des graphiques et des tableaux

Graphique 1 : Evolution des PIB des deux séries aux prix du marché .....	8
Graphique 3: Evolution des taux de croissance du PIB réel des deux séries. ....	9
Graphique 4: Evolution de la valeur ajoutée du secteur primaire entre les deux séries.....	10
Graphique 5: Contribution du Secteur primaire au PIB .....	11
Graphique 6: Evolution de la valeur ajoutée du secteur secondaire entre les deux séries.....	12
Graphique 7: Evolution de la valeur ajoutée du secteur tertiaire entre les deux séries .....	13
Graphique 8: Evolution des taxes nettes entre les deux séries .....	14
Graphique 9: Evolution de la dépense de consommation finale (en milliards de FCFA).....	15
Graphique 10: Répartition de la consommation marchande et non marchande dans les deux séries	16
Graphique 11: Evolution de la dépense de consommation finale des APU (en milliards de FCFA).....	16
Graphique 12: Evolution de la FBCF dans les deux séries (en milliards de FCFA).....	17
Graphique 14: Evolution du solde budgétaire global rapporté au PIB entre les deux séries .....	18
Graphique 15: Evolution du taux d'endettement dans les deux séries .....	18
Graphique 16: Evolution du taux de pression fiscale dans les deux séries .....	19
Graphique 17: Evolution du déficit extérieur courant (en % du PIB) .....	20
Tableau 1: Contribution du secteur secondaire au PIB en % .....	11
Tableau 2: Contribution du secteur tertiaire au PIB en %.....	12
Tableau 3: Poids des taxes nettes sur les produits sur le PIB en %.....	14

## I. INTRODUCTION

A la suite de la rénovation des comptes nationaux, les séries de comptes nationaux obtenues suivant l'année de base 1999 et selon le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 ne sont plus comparables aux nouvelles séries (base 2014, SCN 2008). Pour garder la cohérence et l'homogénéité et permettre une comparaison des agrégats macroéconomiques issus des comptes nationaux, une opération de reconstitution appelée rétropolation est nécessaire.

La rétropolation consiste à recalculer les anciens comptes selon les concepts et la méthodologie de la nouvelle base. La rétropolation des comptes nationaux permet aux décideurs et aux acteurs du Système Statistique National (SSN) d'avoir des données chronologiques cohérentes pour une série longue.

De façon spécifique, les objectifs poursuivis par cette opération sont de :

- ✚ conserver les caractéristiques économiques des séries de l'ancienne base tout en les adaptant au nouveau format international ;
- ✚ alimenter les modèles de projection macroéconomique du Gouvernement nécessaires à la gestion des politiques économiques et sociales, et faciliter l'accès à l'information statistique à tous les acteurs du Système Statistique National (SSN) ;
- ✚ fournir un cadre d'étalonnage adéquat aux comptes nationaux trimestriels.

La présente note décline d'abord l'approche méthodologique qui a été mise en œuvre par l'ANSD pour rétopoler les comptes nationaux jusqu'à l'année 1999. Elle fournit ensuite une analyse comparative de la nouvelle série obtenue avec celle de l'ancienne base.

## II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

### II.1. Principe de la rétropolation

Une année de base est un choix pour toute une période de :

- ✚ système conceptuel (champ de la production, découpage des secteurs, valorisation, etc.) ;
- ✚ nomenclatures d'activités et de produits ;
- ✚ sources statistiques ;
- ✚ méthodologie de calcul des comptes ;
- ✚ année de référence des prix constants.

Lorsqu'on décide de changer un ou plusieurs de ces cinq éléments à travers une rénovation des comptes nationaux, on obtient des séries de la nouvelle base qui ne sont plus directement comparables aux séries de l'ancienne base.

L'opération de rétropolation qui consiste à prolonger la nouvelle base dans le passé, c'est-à-dire recalculer les séries de l'ancienne base selon les cadres de la nouvelle base, permet de rendre les séries des comptes homogènes et comparables.

Le principe de la rétropolation est très simple : il s'agit de raisonner série par série et en évolution et de retenir comme évolutions des séries de la nouvelle base dans le passé les évolutions des séries correspondantes de l'ancienne base. Toutefois, il faudrait également veiller à prendre en compte les modifications importantes sur les concepts, les sources ou les méthodes et à corriger les erreurs détectées sur l'ancienne série.

Après la rétropolation des différents éléments, il faut procéder ensuite à des équilibrages afin d'obtenir l'égalité entre les ressources et les emplois.

## **II.2. Les principales étapes de la rétropolation**

La rétropolation des comptes nationaux du Sénégal s'est faite en 3 principales étapes :

- ✓ élaboration des matrices de passage entre les nomenclatures ;
- ✓ reconstitution des séries de la nouvelle base dans le passé ;
- ✓ équilibrage des Tableaux ressources-emplois (TRE).

### **II.2.1. Elaboration des matrices de passage**

Les matrices de passage ont été construites à l'aide de tables de passage théoriques qui mettent en relation l'ancienne et la nouvelle nomenclature et présentent l'ensemble des changements opérés entre les deux nomenclatures en précisant leur nature et leur contenu.

Les matrices de passage peuvent être définies au niveau 3 (produit) ou au niveau 2 (activité). Le principe des matrices de passage est illustré à travers l'exemple suivant : dans l'ancienne nomenclature, l'activité 060020 « Mines et carrières » correspond aux activités E00020 « Extraction de minerais métalliques » et E00040 « Autres extractions » avec des proportions respectives X% et Y% (en termes de production). La même structure est conservée pour toute la période de rétropolation, sauf en cas de disponibilité d'informations avérées sur des changements de structure de production.

Recourir à des matrices de passage est une méthode simple et facile à automatiser en cas de changement de nomenclature mais pose quelques problèmes puisqu'elle suppose généralement que les structures restent inchangées dans le temps ; ce qui est une hypothèse très forte.

## II.2.2. Reconstitution des séries de la nouvelle base dans le passé

La reconstitution des séries de la nouvelle base dans le passé a consisté à :

Étape 1 : convertir les séries longues de la base 1999, utilisées dans l'élaboration des ERE (production, consommation intermédiaire, consommation finale, FBCF, exportation, importation, marges et impôts), à la nouvelle nomenclature à l'aide de matrices de passage.

Étape 2 : calculer les séries selon la nouvelle base en se raccordant aux données nouvelle base connues pour l'année 2014. Le raccordement s'est fait comme suit :

- ✚ les séries en valeur sont déduites de la base précédente en appliquant, à rebours dans le temps, les taux de croissance ancienne base au niveau de la nouvelle base ; on obtient la formule (1) suivante :  $val\_b2014(t) = tx\_cr\_b1999 * Val\_b2014(t-1)$  ; où  $val\_b2014(t)$  est la série en valeur de la nouvelle base et  $tx\_cr\_b1999$  représente le taux de croissance de la série en valeur dans l'ancienne base et  $Val\_b2014(t-1)$  représente la valeur de l'année précédente.

Plus simplement :  $val\_b2014(t-1) = Val\_b2014(t) / tx\_cr\_b1999$ .

- ✚ en volume un changement de l'année de référence des prix fixes (ramener les séries aux prix constants de 2014) a d'abord été effectué puis le même procédé que pour les valeurs a été appliqué. En conséquence, les indices de prix ont été des résultantes.

Étape 3 : prise en compte des rétropolations exogènes

Il faut également intégrer les rétropolations exogènes qui prennent en compte les nouvelles recommandations du SCN 2008, ainsi que les séries reconstituées directement à partir de sources spécifiques.

Les principales recommandations du SCN 2008 prises en compte dans la nouvelle base 2014 ont porté sur :

- ✚ une nouvelle méthode de calcul et la ventilation de la production et des importations de Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM) suivant leurs

différentes utilisations (consommation intermédiaire, consommation finale, exportation);

- ✚ le calcul et l'affectation en emplois de la production de la BCEAO du Sénégal ;
- ✚ le calcul de la production de l'assurance non vie ;
- ✚ le traitement de la recherche développement et des dépenses d'armement militaire en investissement.

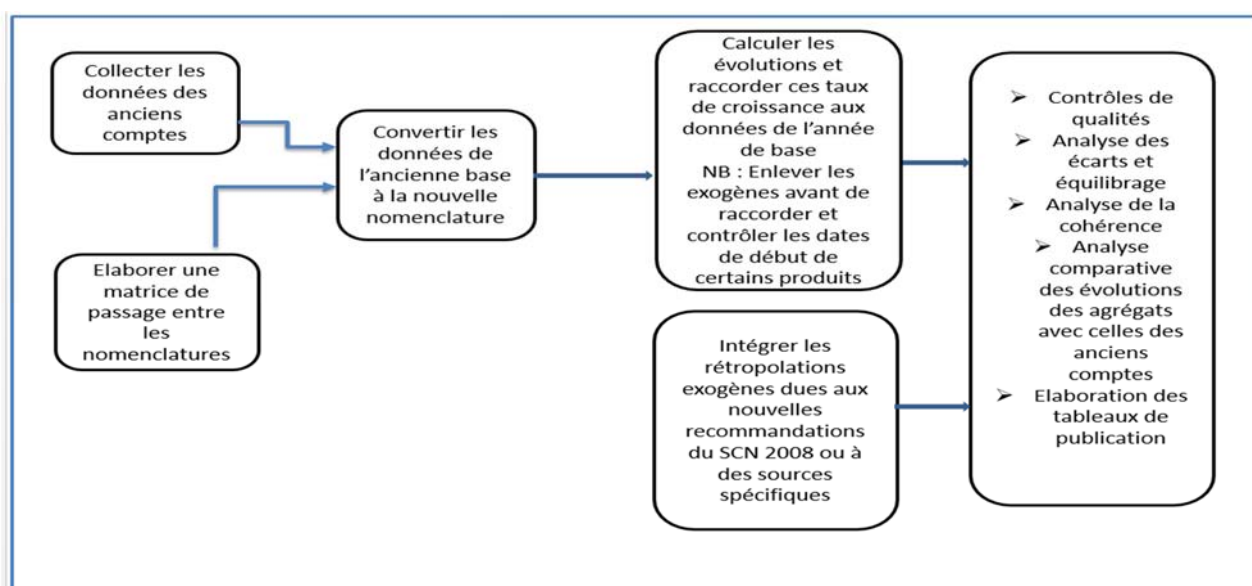
S'agissant des modifications importantes de sources ou de méthodologies, elles ont porté sur :

- ✚ l'estimation de la production des loyers imputés ;
- ✚ l'évaluation des dépenses d'exploration minière et leur prise en compte comme une production immobilisée ;
- ✚ l'amélioration de la couverture de l'hydraulique rurale ;
- ✚ l'autoproduction d'électricité.

### II.2.3. Equilibrage des TRE

Il s'agit de procéder au contrôle de la qualité des équilibres ressources-emplois (ERE) de la nouvelle base avec la nouvelle nomenclature. Il faut d'abord calculer les écarts entre les ressources et les emplois, ensuite les analyser et enfin chercher à les résorber en apportant, éventuellement, des corrections sur l'évaluation de certaines opérations puis en soldant sur la consommation intermédiaire (CI) ou sur la consommation finale (CF).

En résumé, les principales étapes de la rétropolation des comptes nationaux du Sénégal sont conduites comme illustré sur le graphique ci-après.





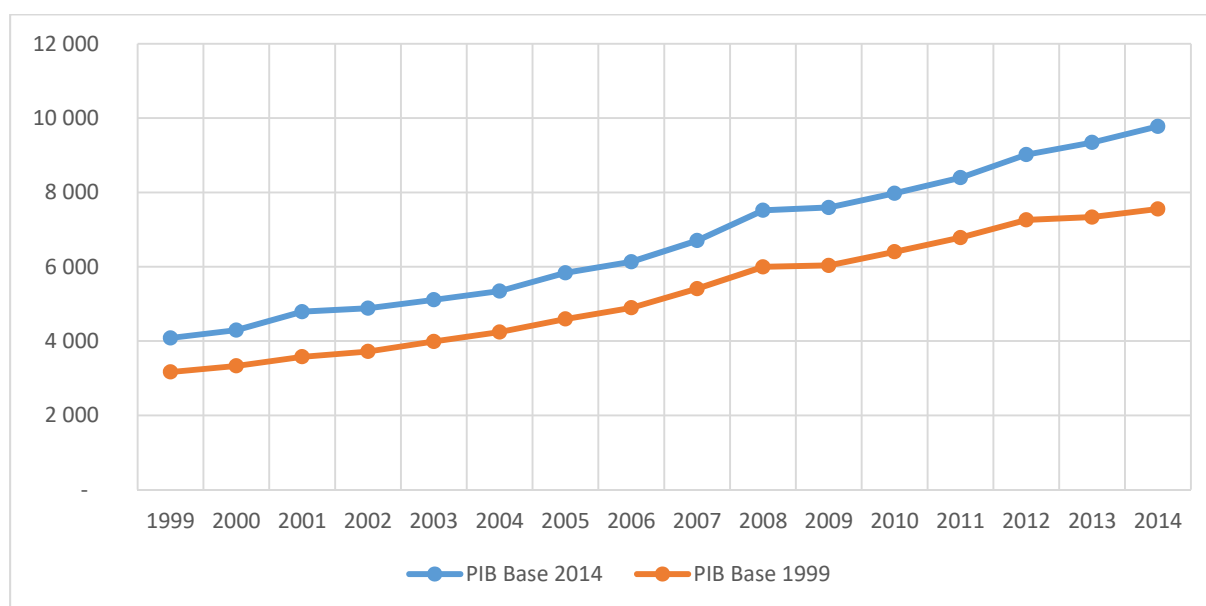
### III. ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS

Cette partie se focalise sur les changements intervenus avec la nouvelle année de base sur la période de 1999 à 2013. A ce titre, les comportements des indicateurs économiques des deux séries (base 1999 et 2014) seront comparés, en particulier le PIB, sa répartition par activité et ses emplois ainsi que certains ratios macroéconomiques.

#### III.1. Comparaison des PIB entre les deux séries

A la suite des travaux d'élaboration des comptes de l'année de base 2014, le PIB a été réévalué de + 29,4% pour cette année, par rapport aux résultats antérieurs obtenus avec l'ancienne série (SCN 93, base 1999). Sur la période 1999-2013, le PIB nominal de la nouvelle base est, en moyenne, supérieur de 27,1% au PIB nominal de l'ancienne base. Cependant, l'écart relatif entre les deux séries varie entre 23,8% (en 2011) et 34,0% (en 2001).

**Graphique 1 : Evolution des PIB des deux séries aux prix du marché**

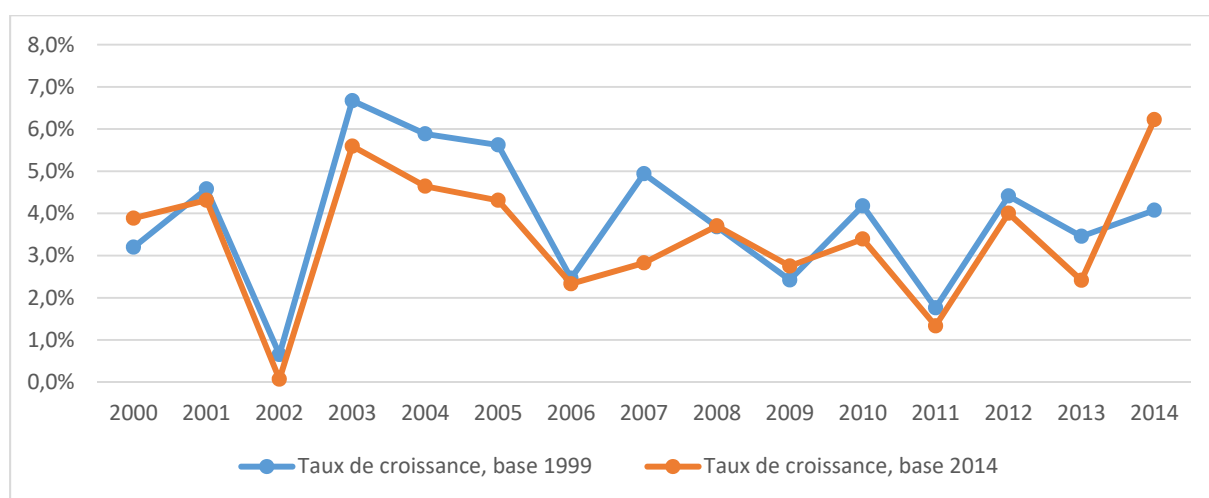


Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

Le taux de valeur ajoutée de la nouvelle série se situe en moyenne autour de 55,9% tandis que celui de l'ancienne série est en moyenne de 51,6%. Cette différence est imputable à la mise en œuvre de certaines mesures du SCN 2008 et aux changements méthodologiques notamment sur la Recherche et Développement (R&D), les dépenses d'exploration minière, le SIFIM, les rémunérations des corps émergents de l'Administration, etc.

L'étude des taux de croissance économiques montre des tendances similaires entre les deux séries sur la période 2000-2014 même s'il est noté une croissance moyenne annuelle plus élevée avec la série base 1999 (3,9% contre 3,5% pour la série base 2014). En fait, il est observé que les taux de croissance de l'ancienne base sont généralement un peu plus élevés que ceux de la nouvelle base. Par contre, en 2014 une situation inverse est notée avec un taux de croissance ressorti à 6,2% contre 4,1% pour l'ancienne base. Ce résultat est expliqué par la prise en compte des activités de recherche et développement et d'exploration minière dont la valeur ajoutée a fortement augmenté entre 2013 et 2014 passant de 105 milliards à 320 milliards FCFA.

**Graphique 2: Evolution des taux de croissance du PIB réel des deux séries.**



Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

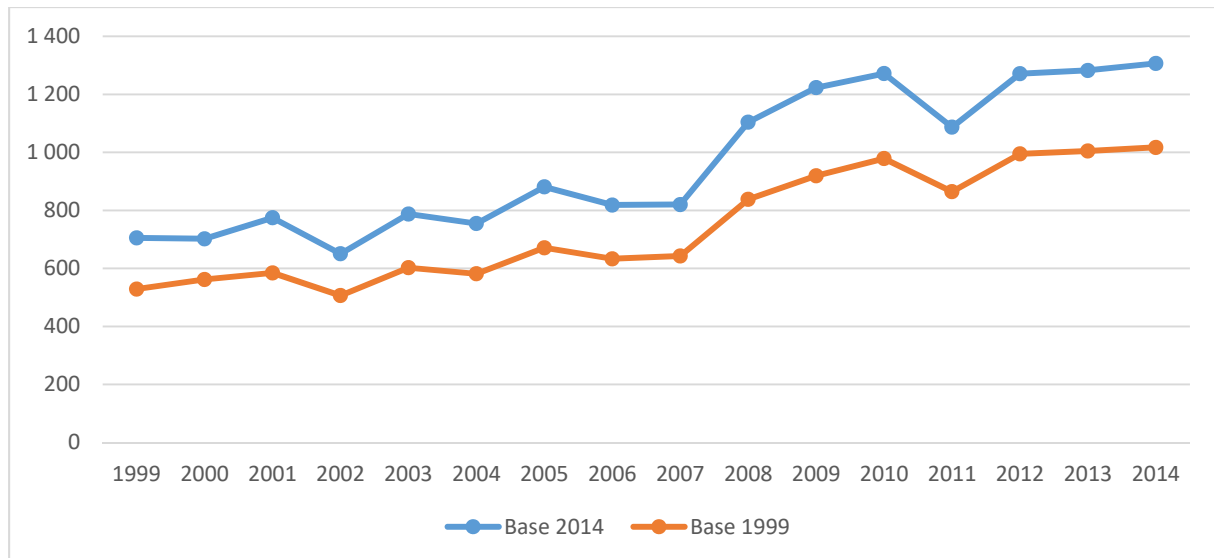
## **III.2. Evolution par secteur d'activité**

### **III.2.1. Le secteur primaire**

Le secteur primaire a contribué, sur la période 1999-2014 à hauteur de 16,3% à la création de richesse nationale dans la nouvelle série, soit quasiment le même niveau que dans l'ancienne série (16,4%). Cependant sur la même période, la valeur ajoutée du secteur primaire, obtenue avec la série rétropolée, reste toujours supérieure à celle de l'ancienne série en terme absolu. Cette réévaluation est imputable à l'amélioration de la couverture, à un changement méthodologique du calcul de la production de l'agriculture (avec la prise en compte des

résultats du dénombrement des ménages agricoles dans le cadre du RGPHAE<sup>1</sup> 2013) et à une amélioration des coefficients techniques.

**Graphique 3: Evolution de la valeur ajoutée du secteur primaire entre les deux séries**



Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

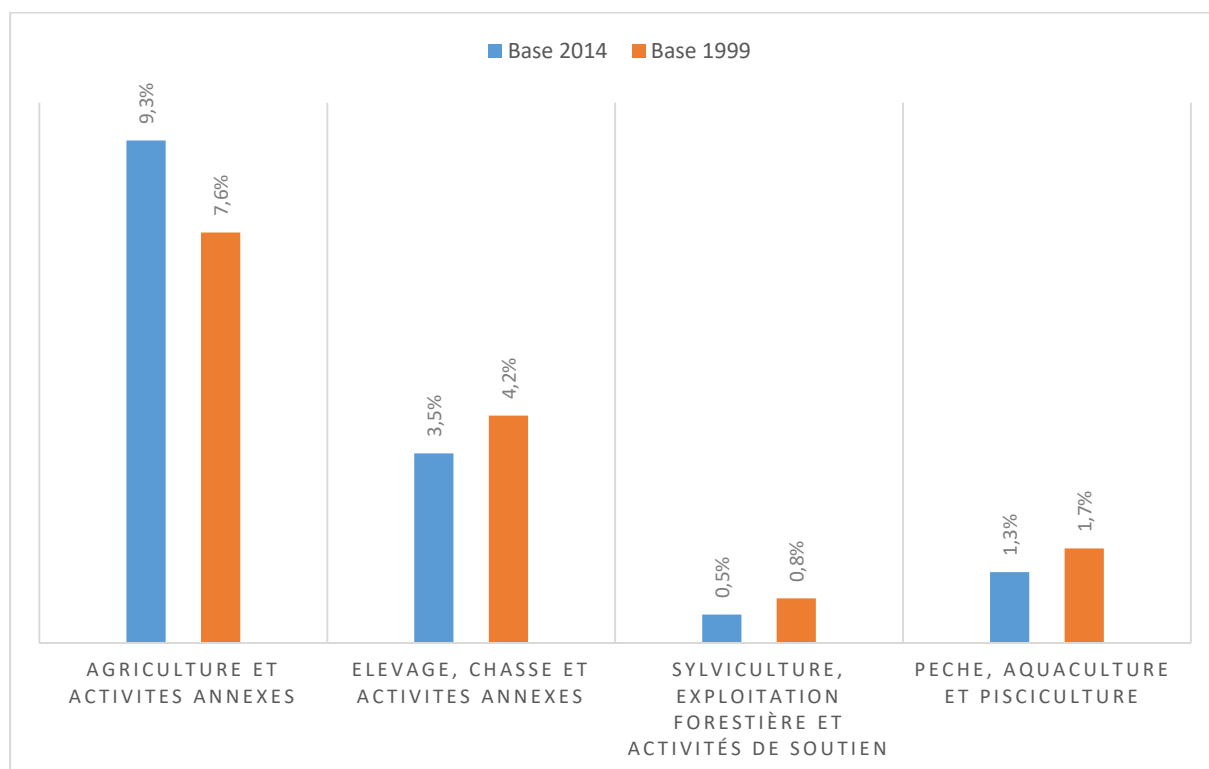
Etant la plus importante branche du secteur, l'agriculture a contribué à hauteur de 9,3% à la richesse nationale créée, en moyenne, sur la période étudiée, contre 7,6% dans l'ancienne série. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la branche a fortement augmenté entre les deux séries ; elle a connu une réévaluation moyenne annuelle de 56,0% sur la période.

La branche élevage et chasse dont la valeur ajoutée a été réévaluée en moyenne de 6,1% sur la période 1999-2014, a vu sa contribution à la richesse nationale baisser, en moyenne, de 0,7 point de pourcentage entre les deux séries pour s'établir à 3,5% pour la nouvelle base contre 4,2% pour l'ancienne base.

Par contre les autres branches du secteur, en l'occurrence, la pêche et la sylviculture, ont connu des révisions à la baisse de leur valeur ajoutée sur presque toute la période. Ce phénomène a occasionné la chute de leurs contributions au PIB.

<sup>1</sup> Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage

**Graphique 4: Contribution du secteur primaire au PIB**



Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

### III.2.2. Le secteur secondaire

Le poids du secteur secondaire dans la richesse créée a augmenté en moyenne de 2,5 points de pourcentage, sur la période 1999-2014, par rapport à l'ancienne série (base de 1999). En moyenne, ce secteur contribue à hauteur de 23,4% du PIB dans la nouvelle série, sur la période susvisée.

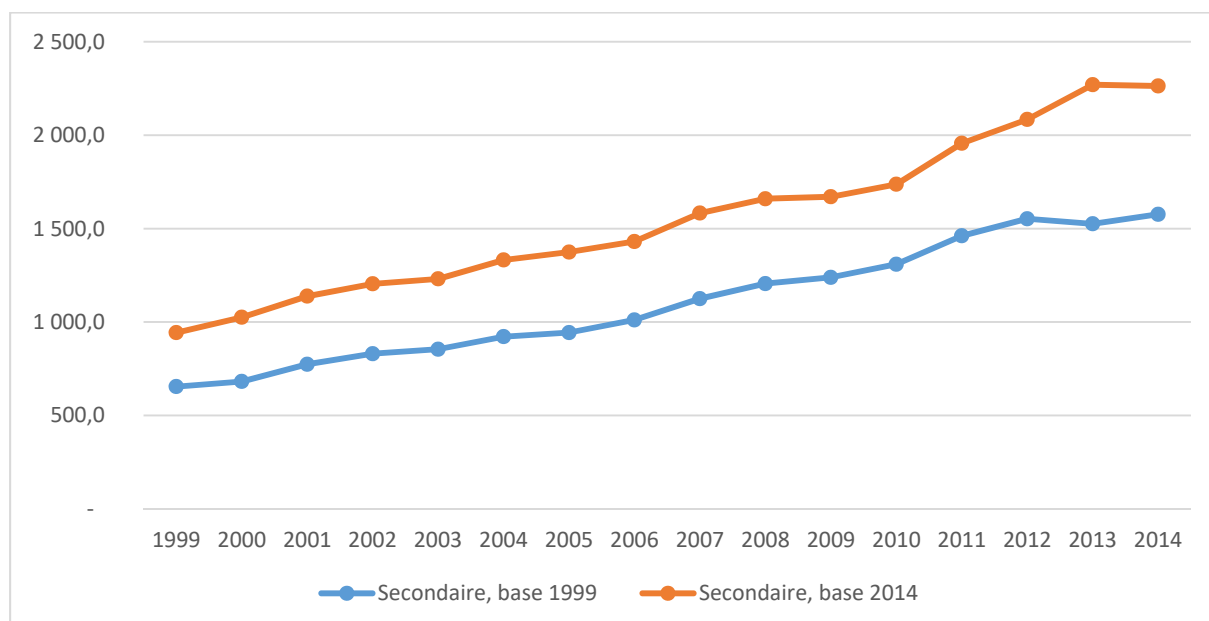
**Tableau 1: Contribution du secteur secondaire au PIB en %**

Contribution au PIB	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base 1999	20,7	20,5	21,7	22,3	21,4	21,7	20,5	20,7	20,8	20,1	20,5	20,5	21,5	21,4	20,8	20,9
Base 2014	23,1	23,9	23,8	24,7	24,1	24,9	23,6	23,3	23,6	22,1	22,0	21,8	23,3	23,1	24,3	23,2

Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

Par ailleurs, la valeur ajoutée du secteur a été réévaluée de 41,8%, en moyenne, sur la période 1999-2014 avec un pic de 50,4% enregistré en 2000. Cette situation résulte d'une meilleure évaluation de la valeur ajoutée dans les sous-secteurs des extractives et de l'agroalimentaire.

**Graphique 5: Evolution de la valeur ajoutée du secteur secondaire entre les deux séries**



Source : ANSD, comptes nationaux réétalés

### III.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire reste le plus grand contributeur à la création de richesse au Sénégal. Son poids dans le PIB est resté quasiment stable entre les séries sous l'ancienne et la nouvelle année de base et s'établit en moyenne à près de 52%.

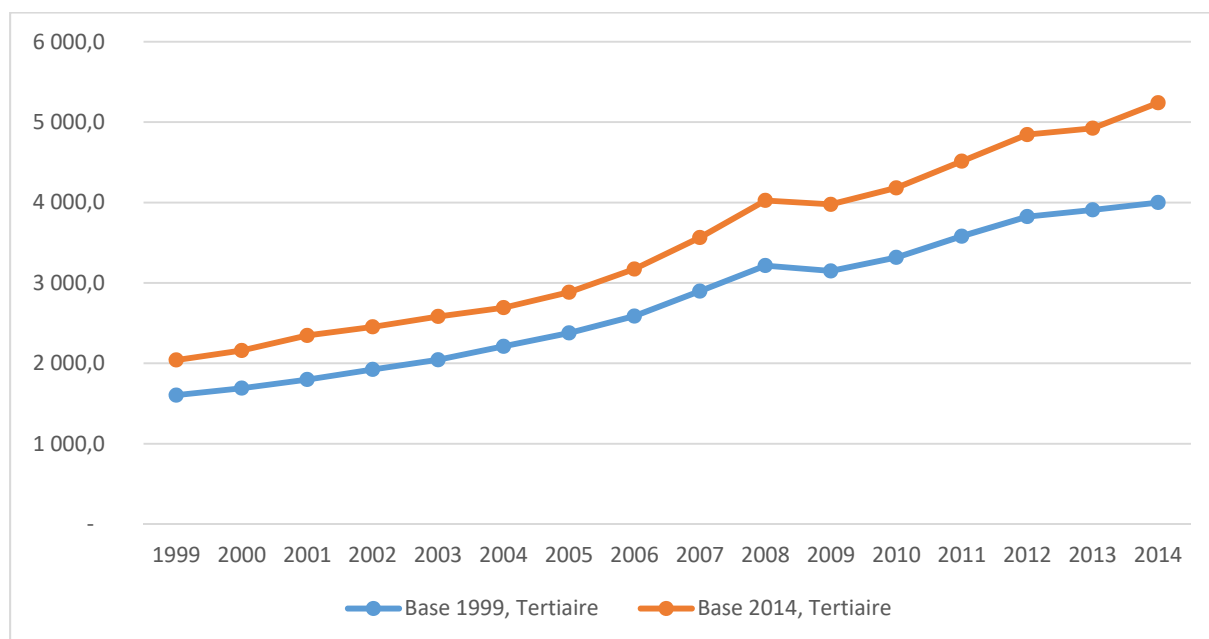
**Tableau 2: Contribution du secteur tertiaire au PIB en %**

Contribution au PIB	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Base 1999</b>	50,6	50,8	50,3	51,8	51,3	52,1	51,8	52,9	53,6	53,6	52,2	51,8	52,8	52,7	53,3	52,9
<b>Base 2014</b>	50,3	50,6	49,2	50,5	50,8	50,7	49,7	51,9	53,2	53,6	52,4	52,4	53,8	53,7	52,7	53,6

Source : ANSD, comptes nationaux réétalés

L'ampleur de la révision de la valeur ajoutée du secteur tertiaire est proche de celle du PIB. En effet, avec la nouvelle série, la valeur ajoutée du secteur a été réévaluée en moyenne sur la période de l'étude de 26,0%, par rapport à celle de l'ancienne série. En outre, l'évolution de la valeur ajoutée est quasiment identique entre les deux séries (base 99 et base 2014).

**Graphique 6: Evolution de la valeur ajoutée du secteur tertiaire entre les deux séries**



Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

La révision à la hausse de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, sur la période sous-revue, est principalement imputable aux activités immobilières et à l'enseignement. En effet, la branche activités immobilières, ne contribuant au PIB dans la base 1999 qu'à hauteur de 5,7%, a vu son apport à la richesse créée s'élever à 9,5%. Ceci est dû à l'amélioration de la méthodologie de calcul du loyer imputé dont la production est estimée à 386 milliards en moyenne sur la période. La branche enseignement, qui contribuait au PIB de l'ancienne base à hauteur de 3,6%, a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée en moyenne de 53,6%, notamment du fait de la prise compte des paiements versés au corps émergents comme de la rémunération des salariées ; relevant ainsi sa contribution à la formation du PIB à 4,4%.

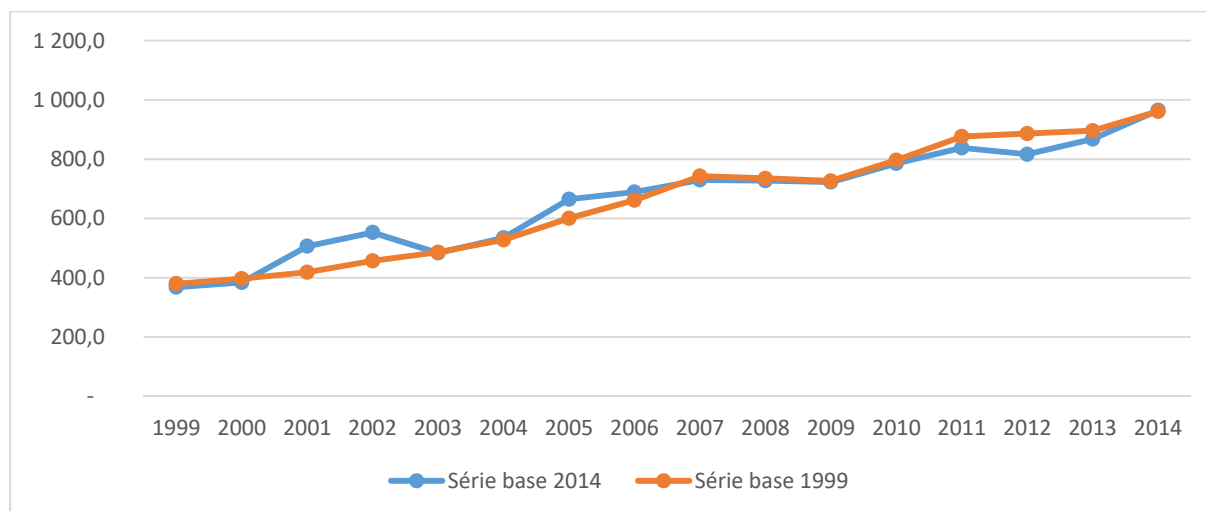
Etant la branche la plus importante du secteur, et même de l'économie sénégalaise, le commerce a enregistré une baisse relative de son poids dans le PIB au profit des secteurs cités ci-avant. En effet, contribuant en moyenne de 16,4% à la création de richesse nationale avec l'ancienne série, la branche représente 13,8% en moyenne sur la période 1999-2014 avec la série rétropolée.

### III.3. Les taxes nettes sur les produits

Les taxes nettes sur les produits n'ont pas sensiblement varié sur la période entre les deux années de base. En effet, leur cumul était évalué sur la période 1999-2014 à 10 548,8 milliards

FCFA selon l'ancienne série, contre 10 842,9 avec les données de la nouvelle série. Toutefois, des différences relativement importantes ont été observées en 2001, 2002, 2005 et 2012 avec des écarts respectifs de 110,9 ; 117,3 ; 95,8 et -69,7 milliards. Ces différences s'expliquent, en partie, par l'intégration des subventions sur les produits et le calage au TOFE.

**Graphique 7: Evolution des taxes nettes entre les deux séries**



Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

Compte tenu de la forte réévaluation du PIB, le poids des taxes nettes sur le PIB a diminué sur la période avec les comptes rénovés. Avec la série base 1999, les taxes nettes ont contribué en moyenne à 12,5% tandis que le poids n'est en moyenne que 10,3% avec la nouvelle série.

**Tableau 3: Poids des taxes nettes sur les produits sur le PIB en %**

Contribution au PIB	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Base 2014</b>	9,6	9,5	11,1	11,8	9,9	10,6	11,9	11,6	11,0	9,7	9,5	9,9	10,0	9,1	9,3	9,9
<b>Base 1999</b>	12,0	11,9	11,7	12,3	12,2	12,4	13,1	13,5	13,7	12,3	12,0	12,4	12,9	12,2	12,2	12,7

Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

### **III.3. Les emplois du PIB**

Il s'agit de ressortir les principaux changements des composantes de la demande du PIB à savoir les dépenses de consommation finale, la formation brute de capital fixe, les variations de stocks et les exportations nettes.

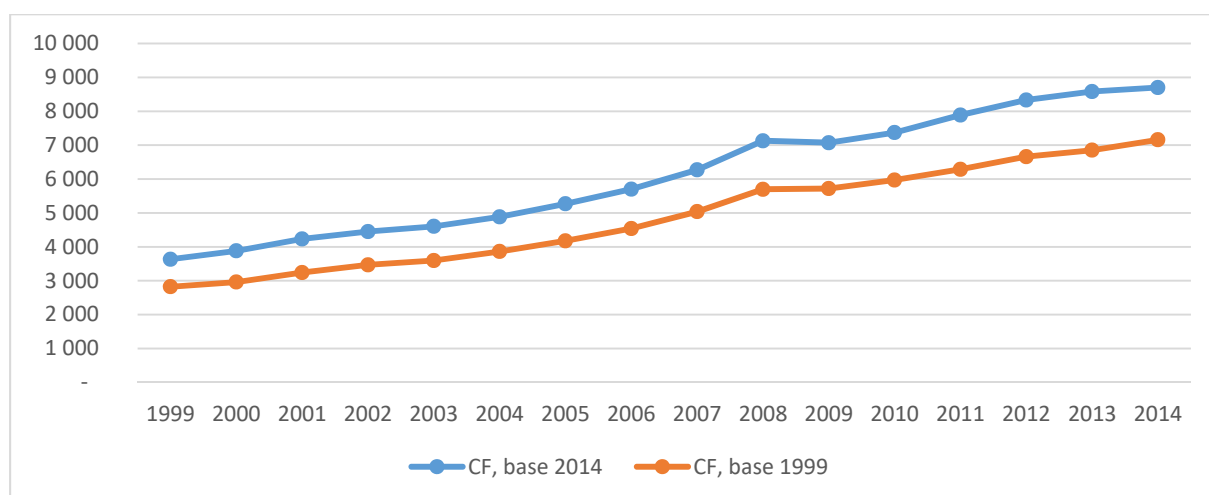
Il faut noter que les importations et exportations n'ont pas connu de changement entre les deux séries (nonobstant les échanges extérieurs de SIFIM) car elles proviennent de la source Balance des paiements qui n'a connu aucune modification sur la période.

### **III.3.1. Les dépenses de consommation finale**

La consommation finale (CF) a été réévaluée de 26,1% en moyenne sur la période 1999-2014. Cette réévaluation est imputable à la meilleure couverture des sources d'information, d'une part et aux changements méthodologiques opérés, d'autre part. Dans ce sillage, la CF a contribué à 18,9 points de pourcentage à l'augmentation du niveau du PIB de la base 1999 à la base 2014,

Sur la période sous revue, la part de la consommation finale dans le PIB a, en moyenne, légèrement baissé. Elle passe de 92,2% dans l'ancienne base à 91,7% dans la nouvelle base.

**Graphique 8: Evolution de la dépense de consommation finale (en milliards de FCFA)**

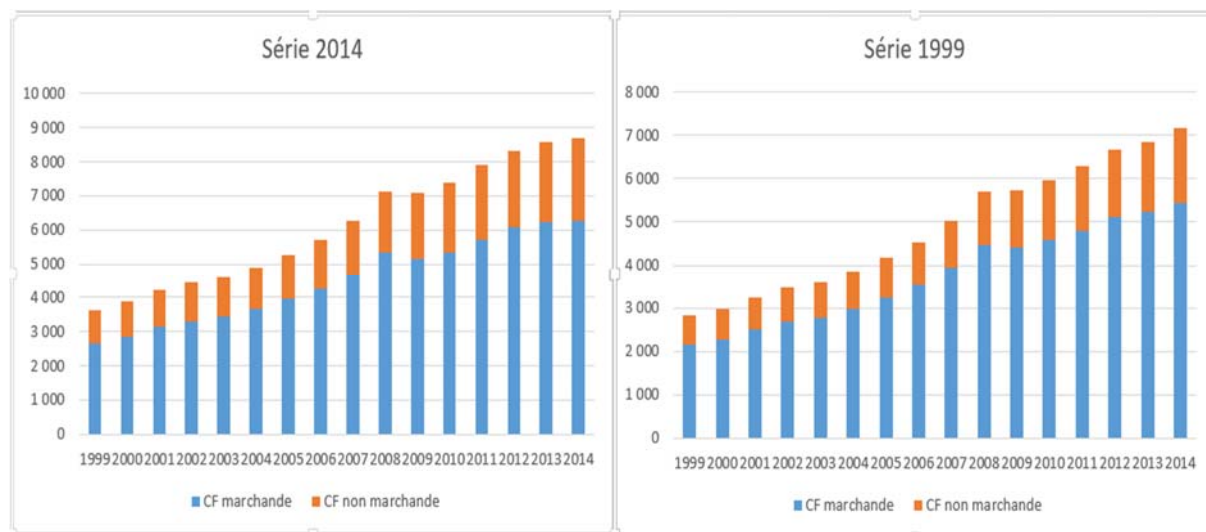


Source : ANSD, comptes nationaux rétropolés

Représentant près de deux tiers de la dépense de consommation finale totale, la consommation marchande a augmenté, en moyenne sur la période sous-revue, de 20,2% tandis l'autre composante, en l'occurrence la consommation non marchande, a enregistré une réévaluation de 45,7% sur la même période. Aussi, la part de la CF marchande a-t-elle baissé au profit de celle de la CF non marchande. En effet, sur la période étudiée, la part de la consommation marchande dans la dépense de consommation finale est passée en moyenne de 77,1 % avec la série base 1999 à 73,5% avec la série base 2014.



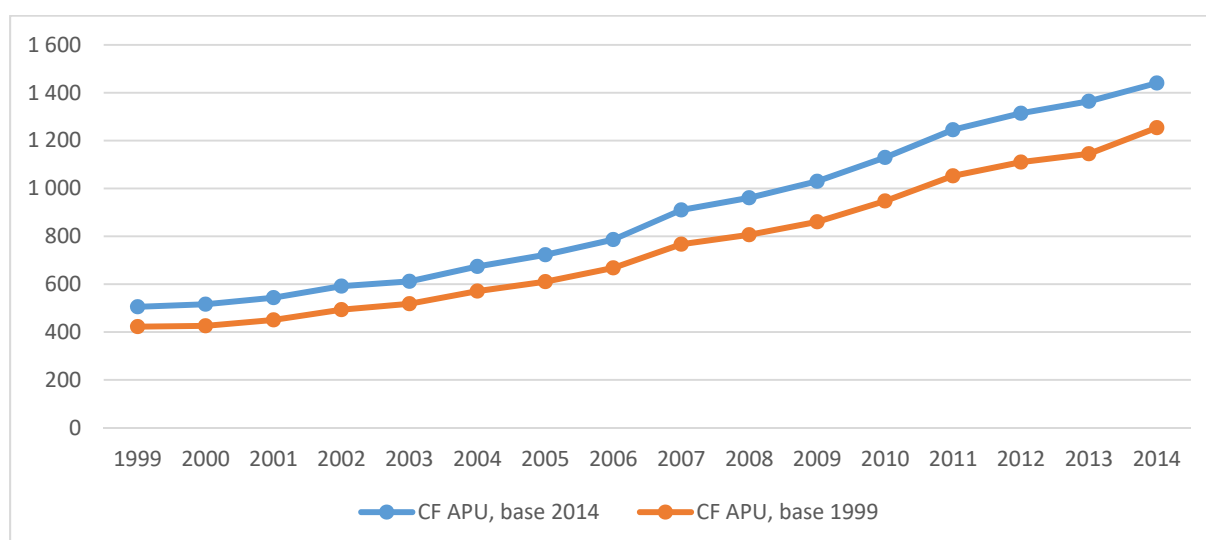
**Graphique 9: Répartition de la consommation marchande et non marchande dans les deux séries**



Source : ANSD, comptes nationaux réétrologés

L'analyse de la consommation non marchande révèle que la consommation publique a évolué de manière identique entre les deux séries, avec une révision moyenne sur la période de 18,8%. Cette réévaluation est en relation avec celle de la production du secteur des administrations publiques et des Institutions sans but lucratif au service des ménages induite par une meilleure couverture des sources, d'une part, et des changements méthodologiques, d'autre part.

**Graphique 10: Evolution de la dépense de consommation finale des APU (en milliards de FCFA)**

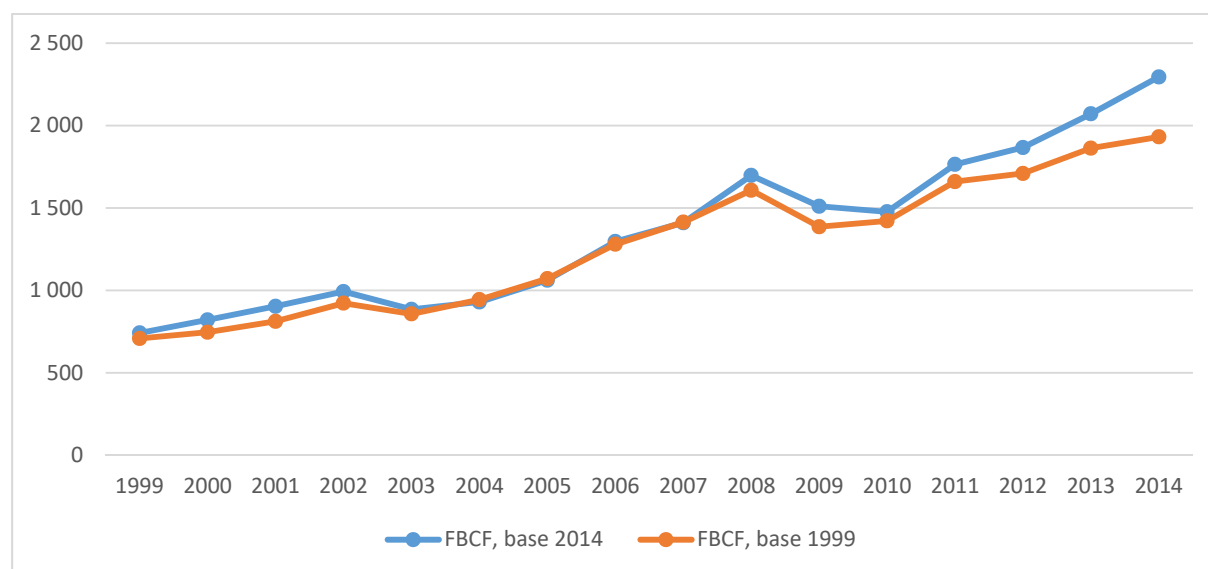


Source : ANSD, comptes nationaux réétrologés

### **III.3.2. La formation brute de capital fixe**

L'évolution de la formation brute du capital fixe est similaire entre les deux séries. Cependant il est noté une révision à la hausse de son niveau (+6,8% en moyenne sur la période étudiée).

**Graphique 11: Evolution de la FBCF dans les deux séries (en milliards de FCFA)**



Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

La réévaluation de la FBCF s'explique principalement par l'amélioration de son champ de couverture et la prise en compte de certains produits qui étaient considérés comme des consommations intermédiaires (notamment les bases de données, les produits de la Recherche et Développement et les dépenses de prospection minière). En particulier, l'essor du secteur de la prospection à partir de 2011 a engendré un décrochage de la courbe « série base 2014 » par rapport à la « série base 1999 ».

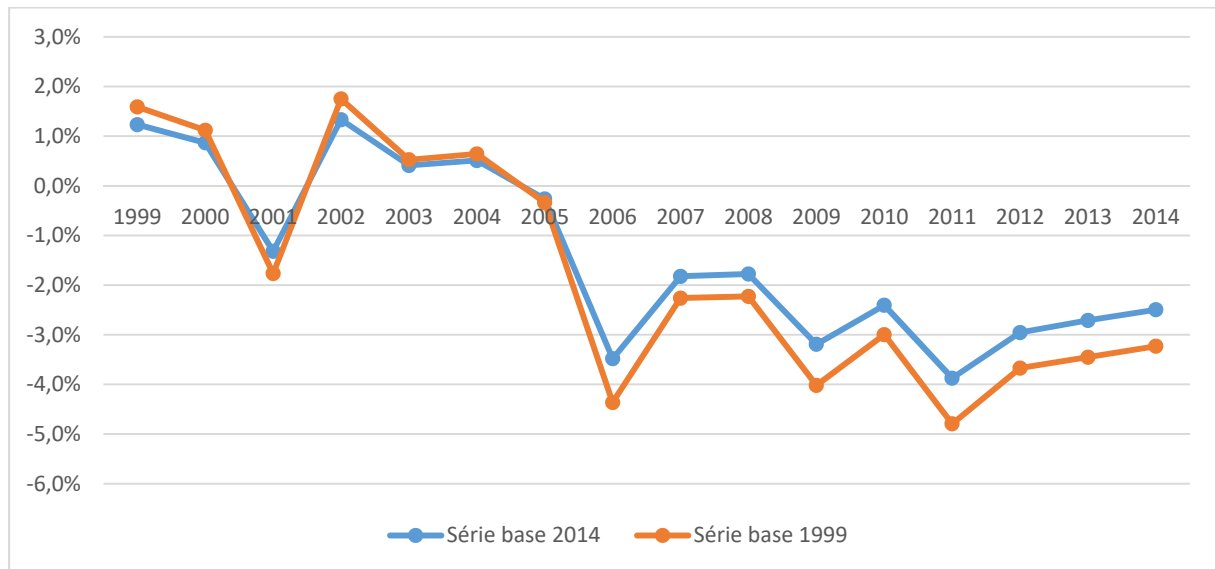
### **III.4. Impact des changements dans la nouvelle base sur certains ratios économiques**

Cette partie va aborder l'impact qu'a eu le changement d'année de base sur certains indicateurs économiques.

#### **III.4.1. Solde budgétaire global rapport au PIB**

Le critère de solde budgétaire global de l'UEMOA, venu en remplacement de celui de solde budgétaire de base, est pour le Sénégal inférieur au seuil fixé (-3% du PIB). De plus, avec une moyenne de -1,4% sur la période 1999-2014, il est noté une amélioration du solde budgétaire global par rapport à l'ancienne série où il était en moyenne de -1,7%. Cette amélioration est en liaison avec la réévaluation du niveau du PIB.

**Graphique 12: Evolution du solde budgétaire global rapporté au PIB entre les deux séries**

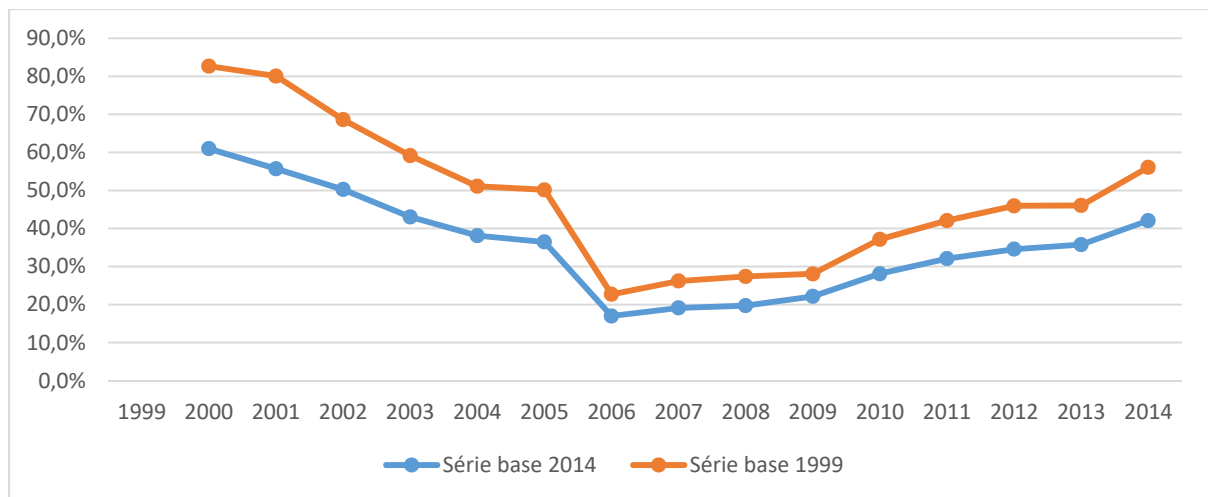


Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

### III.4.2. Taux d'endettement

Comme le solde budgétaire global, le taux d'endettement est également très suivi, notamment dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Sur la période étudiée, l'évolution du taux est similaire entre les deux séries. Globalement, une tendance baissière des deux séries est observée sur la période 2000-2006. De 2006 à 2014, les taux d'endettement des séries ont régulièrement grimpé. Toutefois, sous l'impact de la réévaluation du PIB, le taux de la série base 1999 est plus élevé que celui de la série base 2014. En effet, le taux d'endettement est en moyenne de 35,8% dans la nouvelle série contre 48,2% dans l'ancienne, soit une révision à la baisse d'en moyenne 12,4 points de pourcentage sur la période.

**Graphique 13: Evolution du taux d'endettement dans les deux séries**

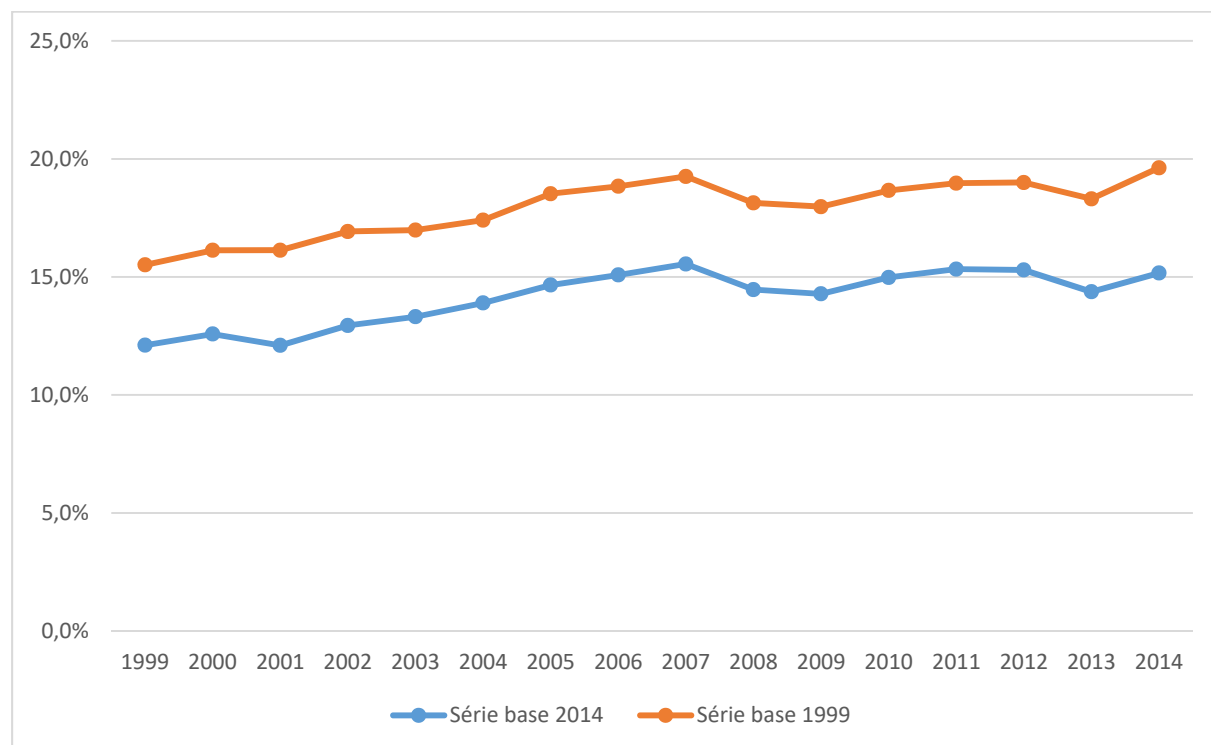


Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

### III.4.3. Taux de pression fiscale

Fixé à un minimum de 20% dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA, le taux de pression fiscale du Sénégal est en dessous de ce seuil sur toute la période et pour les deux séries. En plus, avec la réévaluation du PIB, le taux est revu à la baisse par rapport à la série de 1999 (en moyenne 17,9% dans la série 1999 contre 14,1% dans la série de 2014).

**Graphique 14: Evolution du taux de pression fiscale dans les deux séries**

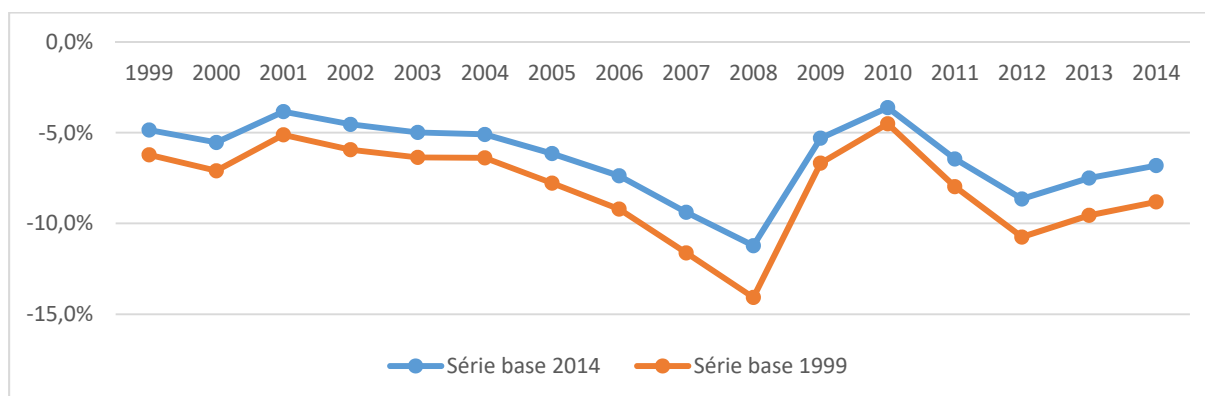


Source : ANSD, comptes nationaux réévalués

### III.4.4. Solde extérieur courant rapporté au PIB

Le solde extérieur courant est négatif sur toute la période pour toutes les deux séries et évolue de manière identique entre les deux séries. Ayant connu la détérioration la plus prononcée en 2008 sous l'effet des crises énergétique et alimentaire (-11,2% dans la série 2014 et -14,1% dans la série 1999), le déficit extérieur courant s'est amoindri sur les deux années qui ont suivi avant de s'aggraver davantage. Néanmoins, le déficit du solde extérieur courant rapporté au PIB s'est amélioré dans la nouvelle série du fait de la réévaluation du niveau du PIB ; de -8,0% en moyenne dans l'ancienne série, il est passé à -6,3% en moyenne dans la série base 2014.

**Graphique 15: Evolution du déficit extérieur courant (en % du PIB)**



Source : ANSD, comptes nationaux rétopolés

## IV. Conclusion

Les travaux de rétopolation des comptes nationaux du Sénégal ont permis de disposer de la série des comptes de biens et services et des tableaux ressources-emplois (TRE) de 1999 à 2013 élaborés selon le SCN 2008. Les résultats issus de ces travaux ont montré des changements sur le niveau global du PIB ainsi que sur ses composantes. En fait, l'élargissement de la couverture des sources de données, la mise en œuvre de certaines nouvelles recommandations du SCN 2008 et les autres changements méthodologiques apportés lors de la rénovation des comptes nationaux ont conduit à une réévaluation de la richesse créée dans le pays et de ses utilisations.

En perspectives, l'ANSD compte lancer la prochaine phase de la rétopolation qui concerne la période de 1980 à 1998.